



**Secrétariat Général**  
**Service des technologies et des systèmes d'information**  
Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation  
101, rue de Grenelle  
75007 Paris

## **Règlement de l'appel à candidature pour la production de parcours de formation « Pairform@nce »**

Appel à production 01-1107-SDTICE du 8 novembre 2007

<b>Objet</b>	<b>Projet Pairform@nce Production de parcours de formation</b>
<b>La date limite de réception des candidatures est fixée au 20 décembre 2007 à 12 h 00</b>	

## **IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR PASSANT L'APPEL A CANDIDATURE**

Ministère de L'Éducation nationale  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Secrétariat général  
Service des technologies et des systèmes d'information  
Sous direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation  
Bureau de la formation et de la qualité – STSI-C3  
97 rue de Grenelle  
75007 Paris

## **DATE LIMITE DE RECEPTION DES ACTES DE CANDIDATURE**

La date limite de réception des offres est le 20 décembre 2007 à 12 heures, quel que soit le mode de dépôt.

## **DUREE DE VALIDITE DES CANDIDATURES**

90 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des actes de candidature.

## **LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET/OU TECHNIQUE PEUVENT ETRE OBTENUS AUPRES DE :**

Monsieur Claude BERTRAND  
Tél : 06 16 91 12 90  
Télécopie : 01 55 55 81 19  
Adresse électronique : [claude.bertrand@education.gouv.fr](mailto:claude.bertrand@education.gouv.fr)

Madame Mme Annie LE GOURIERÈS  
Tél : 01 55 55 97 00  
Télécopie : 01 55 55 81 19  
Adresse électronique : [annie.le-gourieres@education.gouv.fr](mailto:annie.le-gourieres@education.gouv.fr)

## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE**

Le présent appel à candidature a pour objet d'inviter des acteurs de l'éducation à proposer des parcours de formation dans le cadre du projet Pairform@nce et à sélectionner les candidats concepteurs de ces parcours. Cet appel à candidature vise la production d'une quarantaine de parcours d'ici novembre 2008.

Dans le présent document, les termes « concepteur » ou « candidat » peuvent viser une personne physique ou une équipe.

## **ARTICLE 2 – SOUTIEN FINANCIER DES AUTEURS DE PARCOURS**

Chaque parcours peut faire l'objet d'une dotation de la part de la sous direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE). Cette dotation vise à rémunérer le concepteur du parcours, à l'exclusion de toute autre activité. Elle ne vise aucunement à rémunérer l'acquisition ou la location de matériels informatiques ou de logiciels. Elle est versée à l'institution ou à l'organisme d'affectation de l'agent concepteur du parcours.

Dans le cas où plusieurs concepteurs partagent la création d'un parcours, le partage de la dotation entre chaque concepteur de parcours est défini dans le document de contractualisation de production de parcours et en accord avec l'autorité de tutelle.

La dotation est exprimée en HSE (heure supplémentaire effective) s'il s'agit d'un concepteur du premier ou second degré.

Elle est exprimée sous la forme d'une subvention versée à l'établissement d'exercice pour les concepteurs travaillant dans l'enseignement supérieur.

Dans tous les cas, et à titre indicatif, elle est estimée entre 500 et 2 500 euros, selon la richesse et la complexité du parcours.

Le niveau de dotation est fixé contractuellement avec le concepteur et son institution ou son organisme d'affectation, lors de la notification de l'acceptation de sa proposition de parcours.

## **ARTICLE 3 - LES BESOINS IDENTIFIÉS PAR L'APPEL À PRODUCTION**

Cette deuxième consultation a pour objectif de faire produire des parcours de formation structurés selon deux axes:

- AXE 1 : des parcours proposés et produits par les académies participant au projet et qui ont d'ores et déjà inscrit des actions de formation dans leur plan académique de formation, et proposent des concepteurs,
- AXE 2 : des parcours pour lesquels des thématiques prioritaires ont été identifiées et validées par le Comité de Valorisation des Ressources (voir documents joints), en lien avec la politique éducative, dans le but de favoriser la mise en œuvre de cette politique éducative et de répondre aux besoins et aux manques repérés, et qui sont répertoriés dans le catalogue « Pairform@nce » joint en annexe, (les thématiques proposées sont suffisamment larges pour laisser le choix aux acteurs de proposer des thèmes innovants et ouverts)

## **ARTICLE 4 – ENVOI DES CANDIDATURES ET SELECTION**

### **4.1 – Documents du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est constitué :

- du document présentant l'appel à production ;
- de la présentation du programme Pairform@nce ;
- du présent règlement ;
- du cahier des charges des concepteurs de parcours de formation ;
- du catalogue des thématiques prioritaires Pairform@nce pour ce deuxième appel à production.

### **4.2 – Envoi des candidatures**

Le dossier de proposition de production de parcours de formation Pairform@nce est constitué des pièces suivantes :

- Une description de la proposition,
- Une présentation du profil et de la motivation du concepteur, qui précise la pertinence de la proposition au regard des critères énoncés par le comité de valorisation des ressources : la qualité scientifique,

pédagogique (notamment l'adéquation de l'activité avec la démarche B2i), didactique, ingénierique (pertinence des méthodes et des techniques proposées dans les activités), médiatique (pertinence de la forme, des supports utilisés et du choix des médias), ergonomique, ainsi que la validité juridique,

- Des pièces complémentaires facultatives : toute pièce utile pour préciser la nature et les qualités de la proposition, lettres de soutien et d'accords de partenariat, maquettes et illustrations diverses, scénarios, etc.

Ce dossier est renseigné d'une part sur un formulaire en ligne dont l'accès devra être demandé par courriel à l'adresse : [pairformance@education.gouv.fr](mailto:pairformance@education.gouv.fr)

D'autre part, toutes les pièces complémentaires et annexes utiles à l'expertise des projets seront à envoyer par courriel à cette même adresse : [pairformance@education.gouv.fr](mailto:pairformance@education.gouv.fr). Elles devront mentionner, en début de document : le titre de la proposition, le nom du porteur du projet, l'académie, la date de saisie du formulaire.

#### 4.3 – Sélection des candidats

##### Recevabilité des projets

Une présélection s'effectue après la clôture des inscriptions : un premier examen de tous les dossiers déposés dans le cadre de cet appel permet de retenir ceux qui seront ensuite instruits et expertisés pour être soumis à la décision finale du comité de valorisation des ressources (CoValRes).

Toute proposition doit d'abord remplir les conditions indiquées dans les modalités d'inscription et répondre spécifiquement à l'un des besoins exprimés dans ce dossier d'appel à production.

Sont écartés d'emblée tous les dossiers incomplets, ne répondant que partiellement au besoin indiqué ou qui ne fourniraient pas de garantie suffisante quant aux critères de qualité attendus ou sur les possibilités d'exploitation technique des réalisations projetées, sur leurs conditions d'usage.

##### Sélection des projets soutenus

Le comité de valorisation des ressources établit la liste des projets retenus pour le présent appel à production, selon les critères définis dans l'article 5 du présent document. Les réponses parviendront aux candidats au plus tard le **28 janvier 2008**.

La SDTICE attribue à chacun des candidats une dotation pour la production de son ou de ses parcours.

Le candidat sélectionné doit fournir dans un délai ne pouvant excéder **8 jours ouvrés** à compter de la réception de la décision un courrier de sa hiérarchie l'autorisant à participer à la production de parcours. Ce courrier est à envoyer à l'adresse suivante :

[pairformance@education.gouv.fr](mailto:pairformance@education.gouv.fr)

Par ailleurs, les personnes pressenties pour créer un parcours de formation s'engagent à participer à un stage de formation de concepteur de parcours s'il s'agit de leur première production. Dans le cas d'une équipe, au moins son responsable doit y participer.

Ces stages seront programmés en février et mars 2008.

Ces formations sont complétées par un accompagnement à distance des concepteurs par des membres du pôle Ingénierie et Développement tout au long de la phase de production.

##### Processus et calendrier proposé, et validé par le CoValRes :

- **le 08/11/07** : diffusion de l'appel à production
- **du 08/11/07 au 20/12/07** : réception des propositions des concepteurs potentiels
- **du 21/12/07 au 18/01/08** : évaluation des projets par différents experts
- **le 24/01/08** : réunion du CoValRes pour analyse des réponses et commande aux concepteurs
- **du 25/01/08 au 04/02/08** : information des candidats et contractualisation
- **février – mars 2008** : Formation des concepteurs

## ARTICLE 5 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures, classés par ordre hiérarchique d'importance, sont les suivants :

- Le caractère innovant, l'originalité et la créativité de la proposition de création de parcours ;
- La capacité du candidat à produire des parcours respectant les 6 critères de qualité attendus
- L'expérience et la solidité de la proposition de création de parcours (ancrage dans les pratiques, partenariat avec des équipes IUFM ou universitaires ou des laboratoires de recherche) ;
- L'expérience du concepteur, notamment dans la thématique choisie au sein du macro-catalogue ;
- La capacité du candidat à mener à bien son projet, en particulier dans le délai imparti.

Enfin, sont considérés comme des atouts supplémentaires :

- les perspectives de généralisation du projet dans l'esprit du programme Pairform@nce ;
- une dimension internationale et/ou une coproduction avec des partenaires européens.